REGLEMENT PARTICULIER DES EPREUVES (RPE)
Coupe de France Masters saison 2025/2026

En attente d'approbation par le Conseil d'Administration

Art 1 – GENERALITES

Nom de l'épreuve	Coupe de France Masters
Catégorie	SENIOR - MASTER
Abréviation	CDF Masters
Commission sportive référente	CFD
Forme de jeu	4x4
Genre	Masculin et Féminin

Art 2 - PARTICIPATION DES GSA

Nombre d'équipes engagées dans l'épreuve	Illimité
Compétition nécessitant un droit sportif	Non
Nombre maximum d'équipe ou collectif par GSA	Illimité
Date limite d'engagement via l'espace club	**10 novembre 2025**

Art 3 - LICENCES DES JOUEURS(EUSES)

Type de licence autorisée pour les joueurs (euses)	Compétition volley ball, Compet'lib, Outdoor, Compet'lib passerelle
Date limite d'homologation pour participer à l'épreuve	Aucune
Type de licence mutation autorisée	Nationale – Régionale - Exceptionnelle
Catégories autorisées	
Séniors féminines – Master - M1F(+35ans) - M2F(+45ans)	Oui
Séniors masculins – Master - M1M(+40ans) - M2M(+50ans)	Oui

Art 4 - CONSTITUTION DES COLLECTIFS ET DES EQUIPES

Dans l'équipe (joueurs(euses) et entraineur inscrit(e)s sur la feuille de match)	
Nombre maximum d'entraineur	1
Nombre maximum de joueurs(euses) par feuille de match	6
Nombre maximum de joueurs(euses) par plateau	7
Nombre maximum de joueurs(euses) étrangères hors UE	Pas de limitation
Nombre minimum de joueurs(euses) issues de la formation française	Pas de contrainte

Art 5 – CALENDRIER

Jour officiel des rencontres	Samedi
Horaire officiel des rencontres	20h00
Plage d'implantation autorisée avec l'accord du club adverse	Samedi 9h-21h et dimanche 9h-16h
Modification d'implantation autorisée	Oui
Délai minimum de la demande	21 jours
Délai de réponse avant acceptation automatique	10 jours
Accord de la commission sportive obligatoire	Oui
Modification de weekend	Oui

Art 6 - PROTOCOLE DES RENCONTRES

Heure programmée de la rencontre	H
Présence des arbitres	H- 60 minutes
Présence du marqueur	H- 60 minutes
Installation du terrain et du matériel terminée	H- 45 minutes
Contrôle des présences et signature de la feuille de match	H- 30 minutes
Tirage au sort	H- 30 minutes
Echauffement au filet	H- 15 minutes
Délai minimum entre 2 rencontres du même tournoi	40 minutes

Chaque participant doit OBLIGATOIREMENT se munir de sa gourde ou contenant personnel. Le GSA recevant doit fournir un accès à de l'eau potable dans le respect des mesures d'hygiène et de sécurité.

Art 7 - COMMUNICATION DES RESULTATS

GSA responsable de la saisie des résultats et de leur transmission	GSA organisateur
Communication des résultats au chargé de mission FFvolley	J +1

Art 8 - FORMULE SPORTIVE

Art 8.1 - Calendrier de la compétition

- Plateau 1 : 29 ou 30 novembre 2025
- Plateau 2 : 30 janvier ou 1 février 2026
- Plateau 3 : 21 ou 22 mars 2026
- Phase finale : Les 20 et 21 juin 2026 en un lieu à déterminer

8.2 PHASE DE PLATEAUX

Chaque équipe participe à 3 plateaux regroupant chacun 4 à 6 équipes.
Chaque équipe fait 3matchs par plateau
Chaque plateau se déroulera à une date définie par la FFvolley, chez l'une des équipes du plateau. Cette équipe sera désignée par la FFvolley.
Chaque match de plateau donne lieu à attribution de points :
Match gagné 2-0 : 3 points, match gagné 2-1 : 2 points, match perdu 1-2 : 1 point, match perdu 0-2 : 0 point, -1pt par match forfait.
Un classement est établi selon le nombre de points acquis.
En cas d'égalité : les points, le nombre de victoires, quotient des sets, quotient des points.
A l'issue de la phase de plateaux, les 12 équipes en M1F et M1M et les 4 équipes en M2F et M2M ayant le plus de points, sont qualifiées pour la phase finale.

8.3 PHASE FINALE

La phase finale se déroulera les 20 et 21 juin 2026.
Elle regroupe 32 équipes :
- 12 équipes féminines + 35 (M1F)
- 4 équipes féminines + 45 (M2F)
- 12 équipes masculines + 40 (M1M
- 4 équipes masculines + 50 (M2M)

Accueil des équipes : samedi 8h : réunion d'information
Matchs le samedi et le dimanche
Cérémonie de clôture, verre de l'amitié : dimanche 16h

<u>Format des rencontres</u> :

Tous les matchs se jouent en 2 sets gagnants en marque continue. Les 2 premiers sets en 25 points (2 points d'écart) et s'il y a lieu le set décisif en 15 points (2 points d'écart).

Art 9 – BALLON

Type de ballon autorisé	Article 15 RGES
GSA devant fournir les ballons	Recevant
Nombre de ballons minimum mis à disposition des équipes	14
Ramasseurs de balles	Non
Nombre de ballon pour la rencontre	1

Art 10 - FEUILLE DE MATCH

Seules les licences précitées **à l'article 3 du présent document** permet l'inscription d'un joueur ou d'une joueuse sur la feuille de match.

Les autres inscrits (entraîneur, entraîneur(s) adjoint(s), arbitre, marqueur, soigneur, médecin) doivent être titulaires d'une licence **encadrement extension éducateur sportif, arbitre ou soignant** correspondante à la fonction exercée. Par exception, le marqueur peut être titulaire d'une licence **encadrement extension dirigeant**.

Le marqueur établit la feuille de match sous le contrôle du premier arbitre et l'enregistrement des équipes doit être terminé **trente (30) minutes** avant l'heure de début de la rencontre. Les joueurs(euses) seront inscrits(es) dans l'ordre croissant des numéros de maillot. Si une équipe est incomplète ou ne peut justifier de la qualification de ses joueurs(euses), elle sera déclarée forfait.

Art 11 - ARBITRAGE

Les rencontres sont gérées en auto arbitrage par les équipes participantes.

Art 12 - MODALITES FINANCIERES

a) À la charge des GSA :

Le droit d'engagement pour la compétition est offert.
Les frais d'inscription à la phase finale sont de **120 euros/équipes**.
Les frais d'hébergement sont à la charge des GSA.

b) Prise en charge par la FFvolley pour la phase finale :

La FFvolley prendra en charge les repas du samedi midi, samedi soir et dimanche midi, ainsi que la soirée festive du samedi soir. La prise en charge fédérale est **limitée à 7 joueurs**.